

**Savoirs en lien**

ISSN : 2968-0263

: Éditions universitaires de Dijon

3 | 2024

**Sororités : concept, représentation, créations, réceptions**


## (Im)possibilité de la sororité chez les travailleuses du sexe : le cas français

*(Im) possibility of sorority among sex workers: The French case*

20 December 2024.

**Alicia Plesse Colucci**

DOI : 10.58335/sel.540

 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=540>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Alicia Plesse Colucci, « (Im)possibilité de la sororité chez les travailleuses du sexe : le cas français », *Savoirs en lien* [], 3 | 2024, 20 December 2024 and connection on 14 June 2026. Copyright : Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.. DOI : 10.58335/sel.540. URL : <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=540>

PREO

# (Im)possibilité de la sororité chez les travailleuses du sexe : le cas français

*(Im) possibility of sorority among sex workers: The French case*

## **Savoirs en lien**


20 December 2024.

3 | 2024

**Sororités : concept, représentation, créations, réceptions**

**Alicia Plesse Colucci**

**DOI : 10.58335/sel.540**

 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=540>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

---

Introduction

Une recherche sur terrain militant

Les méthodes mobilisées : premières traces de sororité

Le terrain

Conflit de définition : le « proxénète », un acteur pluriel

Un « nous » structurant : construction d'un discours politique

Désigner pour structurer le monde professionnel

« Désingularisation » : la sororité pour exister et résister en tant que travailleuse

Une sororité comme outil de régulation

Mise en place d'outils entre collègues : entraide et inégalités

Apprentissage des ficelles du métier

Conclusion

---

## **Introduction**

1 Cet article s'inscrit dans mon travail doctoral<sup>1</sup> sur les carrières dans le TDS ; cet acronyme est celui qui est utilisé par mes informatrices pour parler de leur activité, le travail du sexe. Une place toute parti-

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous Licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

culière y est accordée au groupe professionnel. Pour le définir je m'appuie sur le travail des sociologues Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard<sup>2</sup>, qui parlent d'un ensemble de travailleurs, en perpétuelle mouvance, et qui se doit de disposer d'une visibilité sociale et d'une légitimité politique pour être considéré en tant que tel.

- 2 Intégrer la notion de groupe professionnel a d'emblée soulevé des questionnements liés au collectif, à son fondement et son maintien, dans un contexte législatif réduisant les possibilités de créer ce collectif. Parmi la pluralité des manières de penser la sororité, j'adopte celle proposée par la militante bell hooks<sup>3</sup>. La sororité ne se construit pas sur une situation commune mais permettrait de structurer un commun. Effectivement, il serait réducteur de résumer la sororité à une solidarité entre individus disposant d'une condition commune. Pour la militante, c'est un engagement politique qui est le point de départ d'une sororité efficiente. J'y reviendrai mais l'aspect régulateur provenant de la sororité se heurte à des limites internes au féminisme et internes au TDS demandant de penser la sororité comme un processus.

## **Une recherche sur terrain militant**

### **Les méthodes mobilisées : premières traces de sororité**

- 3 Une peur que les concernées refusent de prendre part à l'enquête a été un questionnement au départ de mon travail, dès ses débuts en octobre 2020 comme mémoire de Master. Le fait que je ne sois pas passée par mon réseau de connaissances n'est pas l'unique facteur ayant généré des refus. Mon expérience, très récente, dans la discipline sociologique constituait aussi un facteur limitant. Ayant une formation initiale en géographie et aménagement du territoire, je ne disposais pas de tous les prérequis pour formuler des demandes d'entretiens. Néanmoins, c'est bel et bien une fois le réseau de connaissances mobilisé que le terrain s'est ouvert et construit, avec une rapidité et un volontariat relativement déconcertants au vu des premiers mois d'enquête non fructueux. C'est aux abords d'une conversation

avec une amie que se fait le premier lien. Je lui parle de mon objet de recherche, qui lui fait immédiatement penser à l'une de ses connaissances exerçant du TDS. Il s'agit de Lise, une travailleuse du sexe parisienne. Suite à des échanges téléphoniques, elle me propose la publication d'un appel à entretiens sur une page Facebook, composée de TDS. C'est moins d'une heure après la publication de cette demande que ses effets apparaissent, avec le mail d'une membre d'une association communautaire bisontine. Ma légitimité à souhaiter intégrer cette association s'est bâtie sur l'intégration aux négociations d'un nouvel acteur, une TDS, une collègue, une membre d'un groupe professionnel, Lise.

- 4 L'enquête se base sur une méthodologie qualitative avec à ce jour la rencontre de soixante informateurs et informatrices<sup>4</sup> : elle intègre des entretiens semi-directifs (formels et informels) avec des clients<sup>5</sup>, des alliés<sup>6</sup>, ainsi qu'avec des militants abolitionnistes<sup>7</sup>. Par alliés, j'entends les personnes ayant par définition les mêmes intérêts politiques ou militants que ceux des concernés sauf qu'ils et elles n'exercent pas. Pour ce qui est des abolitionnistes, il s'agit de ceux et celles qui s'opposent à la pratique de la prostitution et à sa qualification en tant que travail. Les entretiens avec les travailleuses du sexe<sup>8</sup> se sont faits sous forme de récits de vie (Bertaux, 1976)<sup>9</sup>.
- 5 De plus, j'effectue des observations impliquées durant des réunions inter-associatives, ainsi que d'autres, moins formelles, « une déambulation attentive » qualifiée d'observation flottante<sup>10</sup>, durant lesquelles je me laisse porter par mon terrain. Dans la même démarche que celle mobilisée par Christophe Broqua<sup>11</sup>, j'adopte une posture d'engagement associatif en me joignant aux événements organisés (manifestation, réunion, rassemblements). Cette approche qui, de prime abord, questionne quant à sa neutralité, prend sens face aux multiples violences rencontrées par les concernées. Par conséquent, la subjectivité politique apparaît comme un réel outil d'enquête : me permettant de mettre en œuvre ces dernières méthodes, elle est une condition nécessaire à l'accès au terrain. C'est en adoptant une posture d'alliée que j'ai pu atteindre ce dernier et y maintenir ma place. Je vois dans cette posture une première piste de réflexion autour de la sororité. Au-delà d'un simple enjeu méthodologique, ma condition de femme militante, antérieure au commencement de ma thèse, se doit d'être analysée dans son développement. Sans ces deux conditions

(mon genre et mon engagement), le déroulé de mon enquête n'aurait pas les mêmes tenants et aboutissants.

- 6 À ces méthodes s'ajoute celle de la sociologie visuelle, où l'image, au-delà d'un simple enjeu illustratif, intègre à part entière les méthodes de recueil de données. Ainsi je demande à mes informatrices de photographier leur chambre de travail et de repos afin d'en schématiser les objets substitués, ajoutés, dissimulés. Que ce soit pour les entretiens, la photographie ou les observations, je m'accompagne d'un carnet de terrain sous deux formes : écrit et vocal. Si mon journal vocal est apparu pour des raisons logistiques, il s'avère avoir un autre usage désormais. L'émotionnel a une tout autre saveur dans un souvenir oral plutôt qu'écrit, pour me rappeler avec justesse le déroulé de la discussion. J'ai trouvé en ce format de carnet de bord un double usage. J'applique ces méthodes sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté ainsi que sur le canton de Genève.
- 7 Ce texte est rédigé au féminin quand je parle des prostituées. Les femmes sont de loin majoritaires dans mon enquête. De plus, en partant du postulat que la définition du risque est socialement construite, et dans ce cas précisée genrée, je traiterai essentiellement dans ce texte des stratégies de réduction des risques vécues et instaurées par des femmes.

## **Le terrain**

- 8 Une première piste de définition du TDS pourrait amener à englober toutes les activités fournissant une prestation sexuelle pratiquée, filmée ou suggérée contre une rémunération. Ce terme regroupe plusieurs secteurs, il inclut donc : la prostitution, la création de contenu pornographique, l'escorting, les prestations de domination, etc.
- 9 Dans le cadre de ma thèse, quand je parle de TDS, je m'intéresse tout particulièrement aux personnes exerçant la prostitution, en restreignant cette définition aux relations sexuelles tarifées ; en intérieur (hôtel, airbnb, domicile, etc.), avec une mise en relation par internet et ce de manière indépendante. Par ce dernier terme, je n'entends pas une indépendance ou un auto-entreprenariat comme régime de travail tel que celui désigné par l'État français en 2008, mais une non-affiliation à un réseau organisé de prostitution. Certes, certaines sont

déclarées sous ce régime, mais ce n'est pas le cas de toutes mes informatrices. Cette activité rémunératrice s'enchevêtre avec une seconde carrière, militante féministe ou *queer*. C'est aux moments où ces deux carrières s'imbriquent que le terme de TDS est mobilisé par les concernées. S'articuleront alors une activité prostitutionnelle et militante où des revendications politiques modèleront la manière d'exercer. Il n'est pas question d'une instantanéité, mais d'une construction en plusieurs étapes, je l'aborderai plus bas. C'est cette imbrication qui construit la travailleuse du sexe.

- 10 Ce souci de définition ne se cantonne pas à une simple difficulté de poser des mots pour en expliquer un, mais souligne une forte hétérogénéité du groupe social analysé (escorts, créatrices de contenu pornographique, dominatrices, etc.).

## Conflit de définition : le « proxénète », un acteur pluriel

- 11 La question du proxénétisme intervient régulièrement quand le sujet de ma thèse est abordé, que ce soit dans la communauté scientifique ou en dehors de celle-ci. La définition donnée par les profanes de la loi de 2016 est très différente de celle qui est déterminée par la législation. Apparaît alors que le proxénète serait un homme tirant profit de la prostitution de femme(s). Les propos revenant à son égard sont péjoratifs et dénoncent une forme de domination hiérarchique, physique et financière, la plupart du temps genrée :

« Le mec qui gère un groupe de prostituées et se fait de l'oseille sur leur dos. », « ...le mec qui gère le business en exploitant... », « généralement un homme qui oblige une ou plusieurs femmes à réaliser des actes sexuels pour se faire de l'argent », « personne qui fait travailler des TDS (et instaure donc un rapport de hiérarchie) », « comme un berger mais pour les prostituées », « quelqu'un qui gère des TDS et qui gagne de l'argent avec ça », « mac », « quelqu'un qui prostitue des gens et se fait de l'argent comme ça. Un maquereau quoi », « ma tête dit "rapport de pouvoir" », « gros porc qui se fait des ronds sur le dos des filles », « péjoratif et masculin », « une personne (souvent homme) », « relation de pouvoir et d'argent », « qui force des personnes dans le besoin à se prostituer pour en tirer profit. »<sup>12</sup>

- 12 Cependant, l'étude du cadre juridique fait apparaître une définition légale beaucoup plus large. Est proxénète au sens de la loi toute personne qui vient à :

Aider, assister ou protéger la prostitution d'une personne, même sans en tirer profit. Tirer profit de la prostitution d'une autre personne. Embaucher une personne en vue de la prostitution, ou exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou qu'elle continue à le faire. Servir d'intermédiaire entre un prostitué et ses clients. Aider un proxénète à donner une apparence légale aux ressources qu'il tire de la prostitution d'une autre personne. Vivre avec un prostitué sans pouvoir justifier des ressources de son train de vie. Entraver l'action de prévention, de contrôle, d'assistance, ou de rééducation, entreprise par les organismes qualifiés pour aider les prostitués<sup>13</sup>.

- 13 Dans l'agrégat des définitions du proxénétisme figurent les réponses de six travailleuses et travailleurs du sexe dont deux qui traduisent une méconnaissance de la législation, même pour les concernés :

Personne physique ou morale tirant bénéfice financier de l'activité prostitutionnelle d'autrui dans le cadre d'un rapport de domination ou de subordination<sup>14</sup>.

Personne (souvent un homme) qui gère ou trafique des TDS en prenant un pourcentage de leurs revenus<sup>15</sup>.

- 14 Celles qui m'ont donné une définition proche de celle proposée par la loi de 2016 sont des travailleuses du sexe avec un engagement militant considérable en termes d'investissement horaire.

Chaque permanence est tenue par les mêmes personnes. Il y a peu de roulement dans celles et ceux représentant l'association<sup>16</sup> en dehors de ses murs, que ce soit en manifestation ou en séminaire, journées d'études. Même en déplacement, je croise les mêmes visages, des prénoms reviennent constamment<sup>17</sup>.

- 15 Cette définition légale est vivement critiquée par mes informatrices au regard du premier point que l'on pourrait qualifier de « proxénétisme de soutien ». Pour mes informatrices, la pénalisation du proxénétisme de soutien engendre un amenuisement des possibilités d'en-

traide au sein du groupe professionnel, exigeant une adaptation des stratégies collectives. Pour ce qui relève de la législation suisse (où j'effectue une partie de ma collecte de données), le pays dispose de 26 lois afférentes aux cantons concernés. En ce qui concerne le canton de Genève, l'ouverture d'une maison close ou d'un salon de massage n'est pas pénalisable si ces derniers sont déclarés et suivis par les administrations compétentes. Une session d'information y est obligatoire et dispensée par une association composée à 50 % de concernées. Cette demi-journée se compose de renseignements législatifs, sanitaires, pratiques, etc. D'autres formations plus spécifiques sont proposées sans être obligatoires. Un livret récapitulatif est donné durant cette formation. Un titre, *Les ficelles du métier*, apparaît dans ce dossier, ce qui ne manquera pas d'évoquer aux lecteurs de sociologie l'ouvrage d'Howard Becker<sup>18</sup>.

## **Un « nous » structurant : construction d'un discours poli- tique**

### **Désigner pour structurer le monde pro- fessionnel**

- 16 L'entrée dans l'activité soulève un nombre récurrent de questionnements et de préjugés adressés aux travailleuses. Une diversité des réponses quant à cette étape de la carrière m'a été donnée au cours des entretiens, quand la personne parvenait à la dater et à l'expliquer. Mais un élément ressortait, plutôt une tierce personne (ami, collègue militant, colocataire, etc.) qui apparaissait dans la chronologie de la carrière.
- 17 Le concept de « désignation<sup>19</sup> » permet de saisir le premier temps de la carrière des travailleuses du sexe. La désignation est une forme de transmission d'une place professionnelle opérée par les pairs : ici, des travailleuses du sexe ou anciennes travailleuses encore dans l'univers professionnel et militant. Ces pairs remarquent chez une alliée des qualités qui feraient d'elle une potentielle « bonne » professionnelle. L'entrée dans le TDS n'est pas manifeste : il existe effectivement un

temps d'entrée, mais qui se heurte à une difficulté de cadrage dans les trajectoires biographiques. La désignation permet de concevoir cette entrée dans la carrière comme un processus diffus et non comme une phase cloisonnée<sup>20</sup>. De plus, ce processus apporte également un premier élément de réflexion autour de la sororité dans TDS. La désignation découle de la sororité : elle en est une conséquence.

- 18 La sororité intervient dans le fondement de la *désignation* des travailleuses du sexe. Ce processus se construit par et pour le collectif féministe. C'est le groupe militant qui socialise l'entrante, c'est aussi lui qui finira ou non par la désigner. L'alliée arrive avec le bagage militant qui est le sien dans cet univers, elle l'affine ensuite au sein du groupe. Les désignées sont reconnues comme pouvant devenir de « bonnes » travailleuses : il y a ici une volonté de préserver la future travailleuse en s'assurant qu'elle pourra résister à l'activité. Au-delà d'une socialisation au travail, il s'agit tout d'abord d'une socialisation au risque qu'il s'agit d'anticiper, ou qui, du moins, débute avant la pratique.
- 19 Ce processus n'est ni immédiat, ni exprimé de manière explicite ; du moins il n'est pas ressenti comme tel par celle qui a été désignée. Durant les entretiens, la place d'une tierce personne entre en ligne de compte quand la question du début d'activité est abordée :

Je lui [une femme rencontrée durant une soirée] dois quand même ce passage de l'employée à l'indépendante<sup>21</sup>.

On se prostitue, ça a commencé comme ça, sur le trottoir [...] avec ma sœur, ça a duré trois ans. Et puis après la rue ça commençait à être calme, y avait de moins en moins de clients. Puis j'ai un client qui me dit, « Écoute, je connais une fille qui travaille sur internet, elle bosse bien. Si tu veux je te la présenterai.<sup>22</sup> »

J'habitais en coloc avec un ami qui était travailleur du sexe à l'époque. [...] Ça avait levé l'envie au quotidien avec lui, ça a dédramatisé quand même vachement. Du coup ça devient une réalité<sup>23</sup>.

- 20 Au sens général, dans ce processus, le pair procure (parfois inconsciemment) une « présomption de compétence »<sup>24</sup> à la future entrante. Cette facilité n'est pas uniquement acquise par un diplôme ou une formation, elle est intrinsèque à la désignée. La future travailleuse est ancrée dans le milieu militant avant même l'entrée dans le TDS. Elle est une alliée, du moins une sympathisante de la lutte

pour le TDS. Jusqu'à l'entrée dans l'exercice, elle est alors uniquement considérée comme cette alliée. La carrière militante débute avant la carrière prostitutionnelle : elle forme la future entrante et la socialise à l'univers professionnel qu'elle défend. Ce point est le premier élément repéré par les pairs dans le processus de désignation. En effet, l'entrante étant alliée, elle évolue dans l'univers professionnel depuis un certain temps. Ce monde l'imprègne et lui procure de fait des valeurs et des connaissances. Elle reste une actrice active dans cette orientation professionnelle. Elles n'accepteront pas toutes cette désignation. La construction d'un discours politique est essentielle au maintien de l'activité et dans l'activité. La qualité justifiant la désignation permet d'anticiper la construction d'une rhétorique professionnelle collective. Ne seront alors désignées que celles qui pourront se joindre au collectif et donc uniquement celles qui pourront faire sororité. Cette sororité anticipée ou autrement dit cette solidarité politique est le fondement de la désignation. Néanmoins, cette caractéristique n'est pas suffisante pour être repérée, sinon toutes les alliées seraient désignées. La manière de « relationner »<sup>25</sup> ou de faire couple est aussi prise en considération dans le processus d'entrée, mais ce n'est pas le sujet de cet article.

- 21 Ce processus, une fois remis dans la réalité législative du TDS, rencontre un obstacle. En effet, cette proposition de carrière formulée par les pairs s'inscrit dans le délit de proxénétisme et nous conduit à repenser la figure du proxénète. Cet acteur ne serait pas uniquement un homme qui constitue un réseau pour en tirer un profit pécunier : le spectre s'élargit tant dans le portrait de cet acteur que dans ses intentions.

## **« Désingularisation »<sup>26</sup> : la sororité pour exister et résister en tant que travailleuse**

Il y a une dimension militante dans le fait d'exercer ce travail et le fait de choisir ce terme [celui du travail du sexe]. Parce qu'en choisissant ce terme et en le proposant aux gens pour nous définir c'est de la déconstruction, de la déconstruction c'est toujours un acte militant<sup>27</sup>.

- 22 La désingularisation est un concept mis en place par Luc Boltanski, qui traduit le mécanisme de construction du « nous ». Ce concept intervient dans des contextes de controverse où la mise en place d'un discours collectif permettrait d'améliorer la portée des intérêts d'individus.
- 23 Ont été désignées celles qui peuvent contribuer à la construction d'un discours collectif. Il est temps de se pencher sur cet argumentaire et sa construction. Comme dit préalablement, à la carrière de prostitution se joint une carrière militante. Les violences subies par les professionnelles proviennent de ces deux univers. Il faut alors prendre en considération la complexité des discriminations vécues dans le TDS. Elles se localisent dans les violences sexistes vécues par les concernées, mais se situent aussi à un autre niveau, celui d'une discrimination professionnelle (non reconnue à l'échelle institutionnelle), celle de la « putophobie ». bell hooks parle du sexisme comme de « formes d'oppression collective, [...] perpétuées par des structures institutionnelles et sociales »<sup>28</sup>. Cette justification d'un *continuum* des violences s'inscrit dans le contexte de controverses multiples, internes et externes au travail du sexe et parallèlement internes ou externes au féminisme. Ce cumul de discriminations n'est pas sans générer des violences et a un impact sur le corps et le psychisme de la travailleuse : le terme de « stress minoritaire »<sup>29</sup> permet de concevoir ce *continuum*. Ce stress regroupe les vécus des minorités sexuelles et celles de genres, il apparaît de manière récente dans la littérature scientifique<sup>30</sup>. Aux formes de stress vécues par tout un chacun s'ajoutent pour les membres de ces communautés des stress spécifiques découlant d'oppressions et de discriminations.
- 24 Ce stress se joue de manière insidieuse parfois dans une anticipation vis-à-vis de violences potentielles et se révèle parfois de manière plus concrète lors d'agressions et de stigmatisations relatives aux orientations sexuelles et/ou aux identités de genre.
- 25 La désingularisation intervient comme un outil de réponse dans un contexte de controverse. En collectivisant le discours et en fabriquant un « nous », mes informatrices tendent à développer une rhétorique professionnelle à double usage. La reconnaissance, communautaire, et ensuite sociale, en tant que travailleuse insuffle la légitimité à exercer l'activité. La construction de l'argumentaire vise à légi-

timer la pratique mais, avant tout, à faire reconnaître le caractère professionnel de la prostitution, et par là son utilité sociale. Pour ce faire, il s'agit d'organiser le groupe professionnel : prostituées, escorts, dominatrices, créatrices de contenu pornographique, etc. Mais une nuance est aussi prise en considération par les membres du groupe : ne pas isoler les autres dans une délimitation des frontières du professionnel.

- 26 Une fois l'activité qualifiée comme appartenant au travail, il est indispensable de la justifier pour se défendre et résister à celle-ci. En instaurant une prise de contact sous une forme numérique, une distance est instaurée immédiatement entre le client et la travailleuse : elle permet la mise en place d'un cadre avant le rendez-vous. En effet, les annonces des TDS stipulent que le premier mail envoyé par le client doit être composé d'une photo (pour dissuader les clients peu scrupuleux), du prénom, de l'âge, des pratiques voulues, etc. Ce cadrage en amont permet de réguler le déroulé du rendez-vous, de le millimétrer et ainsi de tendre vers une éducation au « consentement enthousiaste ». Effectivement, chaque pratique réalisée lors de la « passe »<sup>31</sup> est précisée dans la discussion, ainsi que les conditions sanitaires de celle-ci. Pour ceux qui ne respectent pas les conditions, un rappel est fait par la travailleuse. Il s'agit de mobiliser le corps ici comme « outil » de féminisme, un féminisme non-conventionnel : dans une démarche qui se veut pédagogique, d'éducation à la sexualité masculine, visant à faire évoluer leurs pratiques en dehors du TDS selon des normes compatibles avec des définitions du féminisme (communication, protection, consentement). Aucune initiative non convenue dans l'échange numérique, ou discutée et demandée avant *la passe*, n'est acceptée. Cette manière de donner un sens à l'activité n'est pas propre au TDS, elle apparaît comme une stratégie de défense dans tout type de travail. La rhétorique protège de fait les travailleuses au-delà de la seule justification de la pratique auprès du grand public. À la différence des prostituées exerçant en extérieur, la justification de l'activité ne se fonde pas sur un besoin du client, mais en réalité vise à répondre à un besoin moins implicite et qui ne leur est pas formulé : le besoin de femme relationnant ou amenée à relationner avec ledit client. Stéphanie Pryen traduit la rhétorique des prostituées de rue par un travail d'écoute comparable à celui d'une psychologue<sup>32</sup>. Pour mes informatrices, la portée pédagogique tend à

protéger des acteurs invisibles durant la « passe » : elles souhaitent protéger les femmes amenées à échanger ou à avoir une relation sexuelle avec le client. L'apprentissage du « consentement enthousiaste » dans la rhétorique des travailleuses veut contribuer à une amélioration du comportement de ces hommes dans leur sexualité.

- 27 La rhétorique s'applique à chaque instant, de manière collective et individuelle. Elle m'a d'ailleurs été proposée en entretien. Durant mes premières rencontres, il y a quatre ans, une volonté de me convaincre ressortait du discours des concernées que je rencontrais. Ce type de discours s'est atténué au fil du temps, une fois ma posture d'alliée reconnue par mes informatrices, mais aussi une fois que j'ai adhéré à cet argumentaire.

## **Une sororité comme outil de régulation**

### **Mise en place d'outils entre collègues : entraide et inégalités**

- 28 Le groupe professionnel structure et diffuse des outils concrets de lutte contre les violences : le programme Jasmine<sup>33</sup> en est l'exemple. Il permet de lister les clients potentiellement dangereux. La mise en relation fait partie du « faisceau de tâches »<sup>34</sup> du TDS car elle demande un investissement de temps significatif. Toutes les demandes de transaction ne fonctionnent pas. La professionnelle au début de la discussion fait part de son profil et ainsi de ce qui rentre ou non dans ses pratiques. Tout un dialogue s'ensuivra afin de définir les éléments organisationnels (lieu, durée, date, etc.). Ce dialogue est, la plupart du temps, cadré et expliqué en amont dans l'annonce.
- 29 Il reste à faire un tri, celui des « fantasmeurs ». Ces interlocuteurs se font passer pour des clients potentiels dans le but de converser avec une travailleuse du sexe sans se présenter le jour du rendez-vous. Ils sont démasqués et signalés. S'ils ont souhaité revêtir le costume du client, ils ne pourront plus le faire. Un détail s'impose : les identifier en tant que « fantasmeurs » n'est pas une action immédiate ; cela peut prendre un certain temps et en faire perdre à plusieurs tra-

vailleuses car pour l'identifier il faut négocier par mail, souvent en vain. Ils sont amenés à figurer sur le programme Jasmine afin de mettre en garde les collègues, afin de les protéger économiquement ou d'éviter que celles-ci ne se lancent dans la négociation d'une « passe » illusoire :

C'est des menteurs. De gros menteurs.

– Ils se foutent de notre gueule.

– Ils se foutent de notre gueule. Ils t'appellent que pour discuter<sup>35</sup>.

30 L'étape du cadrage par énonciation des conditions sur l'annonce est une stratégie individuelle pour lutter contre ces « fantasmateurs ». Parfois celle-ci n'est pas suffisante. Le programme Jasmine intervient alors sous la forme d'une aide collective fondée sur le volontariat. Ce temps de dialogue téléphonique (écrit ou oral) peut s'apparenter à une intrusion dans la vie privée avec des conséquences pour la travailleuse, mais aussi dans certains cas pour son entourage proche. Des appels ou messages successifs, parfois en dehors du cadre de l'annonce, demandent un travail administratif allant de la négociation au refus de la rencontre. Voici quelques exemples de SMS reçus par des travailleuses :

« Puis-je avoir des photos supplémentaires ? »

– OK c'est 5 euros la photo. »

*Plus de réponses*

« On peut s'appeler ? »

*Quand il est spécifié sur l'annonce qu'aucun échange par appel téléphonique n'est accepté.*

« Tu portes quoi maintenant ? »

« Tu aimes quoi ? »

31 Ces messages sont envoyés par des clients potentiels dont rien ne garantit la venue, ni même la prise de rendez-vous. Cette tentative d'outrepasser les conditions indiquées sur l'annonce permet d'anticiper une annulation concrète ou « un lapin » posé par cet individu déguisé en client. Un entretien illustre bien cette intrusion, c'est celui effectué avec Marielle, une travailleuse du sexe de 60 ans. Ici ce n'est pas le contenu de l'entretien qui est révélateur, mais son déroulé. Nos deux heures d'entretien sont interrompues par cinq appels de la part de potentiels clients. Les demandes ne rentraient pas dans les pra-

tiques ou l'âge qu'elle avait signifié accepter sur la plateforme de mise en relation.

- 32 Dans ses recherches sur les hommes homosexuels face au sida dans les années 1980, Michael Pollak souligne le rôle des inégalités sociales dans les conduites à risque<sup>36</sup>. Pour lui, la négociation du port du préservatif est un arbitrage entre le risque de contracter la maladie et le risque de ne pas avoir un rapport sexuel abouti. En somme, un arbitrage entre un « besoin » social ainsi qu'émotionnel et le risque d'attraper une maladie mortelle. Comme pour les homosexuels chez Pollak, seules les TDS les moins vulnérables économiquement et selon les périodes de vulnérabilité peuvent se permettre de sélectionner leurs clients. Marielle a d'ailleurs fini par accepter la venue d'un de ces hommes. La demande dans le TDS fluctue en raison de facteurs externes au TDS, facteurs dont elles doivent néanmoins s'accommoder. Des facteurs économiques réduisent le nombre de clients par périodes, je pense ici à l'après-fêtes du mois de décembre. Il existe aussi des facteurs d'ordre saisonnier comme les vacances scolaires d'été, venant reconfigurer les disponibilités des demandeurs en fonction de leur contexte familial.
- 33 La sororité ici est visible par une forme d'entraide entre collègues. Dans la mise en place d'outils de réduction des risques, il s'agit d'une sororité de ressource. Néanmoins et comme l'illustre l'exemple ci-dessus, une sororité totale et égale n'est pas encore envisageable dans un contexte d'hétérogénéité du groupe professionnel. Au-delà de la loi, des facteurs limitants agissent dans la mise en place d'une entraide féminine et féministe : ce dernier facteur est endogène au groupe professionnel et se construit sur des inégalités sociales et raciales. La militante bell hooks consacre l'article « Sororité : la solidarité politique entre les femmes »<sup>37</sup> à ces enjeux. Ses travaux rejoignent ceux de M. Pollak pour qui la considération d'un seul groupe n'est pas suffisante, il existe des sous-groupes constitués en fonction des capitaux des individus. Ces sous-groupes apparaissent sur mon terrain et ce à plusieurs niveaux : le lieu de travail (en extérieur, en intérieur), le lieu de mise en relation, les pratiques proposées (*Girlfriend experience*<sup>38</sup>, *pornstar experience*<sup>39</sup>), les horaires et fréquence de pratique du TDS. Ce temps permet de considérer deux éléments : premièrement l'hétérogénéité du groupe, mais plus concrètement les effets de cette fragmentation sur les pratiques du travail du sexe et de

fait sur les capacités et incapacités à faire sororité. Effectivement, les enjeux mais aussi les risques diffèrent d'un sous-groupe à un autre. Un exemple illustre ce point : accepter ou non le client. Si les TDS travaillant en intérieur voient une sécurité dans la mise en relation par internet, pour celles qui exercent dans la rue la première interaction est vue d'un autre œil. Celles qui exercent en extérieur n'ont pas la distance générée par un site internet entre elles et le client, celui-ci arrive sur leur lieu de travail directement. Ce premier contact très direct permet selon leur dire de « sentir instinctivement » le risque ou l'absence de risque, tandis que les TDS passant par internet voient une sécurité dans la possibilité de dialoguer par mail. Marielle ne représente pas la globalité du groupe social étudié, mais un de ces sous-groupes, par son âge, son expérience du travail de rue.

## Apprentissage des ficelles du métier

Si c'est un métier comme un autre pourquoi il n'y a pas de diplôme qualifiant ? Pourquoi il n'y a pas de formation initiale, de formation continue<sup>40</sup> ?

- 34 La question de la formation et de l'apprentissage s'inscrit dans mes questionnements de thèse. Cet extrait d'entretien, prononcé sur un ton virulent, montre dans un premier temps l'aspect controversé de cette activité et soulève ensuite la question de l'apprentissage. Je me demande, au fil de mon travail, comment les travailleuses apprennent les savoir-faire nécessaires pour exercer en se sécurisant elles, ainsi que leur clientèle. Sécuriser la clientèle se joue sur plusieurs axes : un axe de sécurité physique, impliquant une pratique maîtrisée ainsi qu'une pratique protégée, et un axe de protection de l'anonymat. L'analyse des matériaux récoltés durant ma thèse tend à montrer qu'il existe un apprentissage par transmission, ce qui rend les pairs essentiels à l'assimilation des « bonnes » pratiques professionnelles. Cette transmission des savoirs se fait en plusieurs temps.
- 35 Elle débute parfois avant même l'entrée dans l'activité en tant que travailleuse. Le temps dédié à la désignation révélait que certaines alliées étant reconnues comme capables d'exercer, on leur transmet une place. Les alliées sont imprégnées par l'univers professionnel. Elles ont été socialisées par la sphère militante, sous la forme d'une

socialisation au travail avant même d'exercer. Ce qu'il faut en retenir, c'est que la transmission débute par la désignation et son acceptation par la désignée.

- 36 Arrive ensuite le temps de la pratique. Les pairs ont transmis un cadre d'apprentissage dans lequel la travailleuse devra évoluer. Les collègues continueront d'y jouer un rôle de manière parfois concrète, parfois moins. Pour ce qui est des transmissions concrètes, elles se font de façon organisée. L'une de mes informatrices anime des ateliers d'autodéfense par et pour les travailleuses du sexe. C'est en passant par une formation qu'elle dispose de ce statut. Elle le met en œuvre dans un cadre associatif en proposant ses compétences. Elle propose ainsi des techniques concrètes de défense physique mais aussi verbale. La défense ne se cantonne pas aux stratégies de réaction face à la violence mais se localise aussi dans un diagnostic de comportements potentiellement dangereux. La formatrice propose dans une formation générale, des outils pour aborder ces contextes à risque ainsi que des formations plus spécifiques en fonction de la manière d'exercer (prostitution de rue ou d'intérieur).
- 37 Autre exemple : je rencontre en première année de thèse une dominatrice. Ses savoirs sont très spécifiques et demandent une rigueur afin d'assurer la sécurité de la clientèle. À cela s'ajoute une compétence de performance. Celle-ci me parle durant l'entretien d'un texte l'ayant accompagnée dans son apprentissage, texte écrit dans sa langue natale et dont elle a proposé une traduction dans le cadre d'un atelier en association. Elle transmet, par cette traduction, des conseils d'ordre pratique auxquels ses collègues n'auraient pas eu accès sans sa lecture. Ces techniques qu'elle communique s'étendent du sanitaire au bon usage des matériaux en passant par des conseils de performance théâtrale.
- 38 Une seconde dominatrice intervient dans ma thèse, spécialisée dans la pratique du *shibari*. Cette technique de *bondage* japonais consiste à immobiliser un individu ou une partie du corps de celui-ci par des cordages noués. S'il est mal effectué, cet encordement peut devenir dangereux : un nœud mal positionné peut bloquer un flux sanguin et diminuer l'afflux menant à des paralysies ou des arrêts cardiaques dans un cas plus extrême. Quoi qu'il en soit, la pratique du *shibari* demande un apprentissage rigoureux. Cette dominatrice a appris ces

savoirs sur des forums (hors TDS) avec des retours d'expérience d'adeptes de BDSM, mais aussi à travers des lectures.

- 39 Pour ce qui appartient à l'implicite, il s'agit de bribes de conversations entre collègues, parfois sur le ton du rire avec des anecdotes qui fusent durant un apéritif, parfois de manière plus lourde. Quoi qu'il en soit chacune de ces conversations regorge de conseils dissimulés ou non, volontaires ou non. Cet apprentissage reste informel en vue de la singularité de chaque *passé*, causée par l'impossibilité d'anticiper totalement le comportement du client. Si, à Genève, une session d'information est dispensée avant le début de la carrière, la France, en raison de son cadre juridique, ne permet pas une transmission sous cette forme.

## Conclusion

- 40 La question de la sororité est intervenue à maintes reprises dans mon travail doctoral, du simple fait que j'analyse un groupe majoritairement féminin. Mais résumer la sororité à une simple entraide entre individus subissant une oppression commune, une oppression patriarcale, serait bien trop réducteur. Un premier regard sur la législation permet de regarder ce que les concernées considèrent comme une « hypocrisie » bouleversant la possibilité d'exercer dans de bonnes conditions. L'acteur proxénète est multiple et la complexité de sa représentation légale génère des tensions dans la capacité à constituer un collectif féminin et plus précisément une solidarité politique. Alors les travailleuses s'adaptent pour exercer en se protégeant elles-mêmes, entre elles et vis-à-vis de clients, la sororité intervenant alors comme ressource. Les premières traces de la présence de sororité dans la carrière interviennent à l'instant où une place professionnelle est transmise par les pairs, place que la future travailleuse peut refuser. La place proposée est constituée d'attentes telles que l'implication dans le collectif sans laquelle la sororité ne pourrait être pérenne. Mais le souci de définition de ce qu'est le TDS ajoute une autre contrainte à une sororité effective, d'ordre démographique : l'hétérogénéité du groupe. Le collectif militant tente de rassembler les forces disponibles pour renforcer la rhétorique professionnelle et son poids dans l'arène publique mais cette sororité a

aussi pour rôle de structurer ce groupe de manière à le rendre plus homogène.

---

Howard BECKER, *Les Ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, trad. par Jacques MAILHOS et Henri PERETZ, Paris, La Découverte, 2002.

Alexandra BIDEZ, *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

Luc BOLTANSKI, *Les cadres, La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.

Luc BOLTANSKI, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Christophe Broqua, « L'Ethnographie comme engagement, enquêter un terrain militant », *Genèses*, 2009/75, no 2, p. 109-124, <https://doi.org/10.3917/gen.075.0109>.

Claude DUBAR, Pierre TRIPIER et Valérie BOUSSARD, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.

Bell Hooks, « Sororité : la solidarité politique entre les femmes », dans Elsa DORLIN (dir.), *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain*, 1975-2000, Paris, L'Harmattan, 2008.

Everett C. Hughes, « Le drame social du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1996/115, p. 94-99, <https://doi.org/10.3406/arss.1996.3207>.

Dominique JACQUES-JOUVENOT, *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Dominique JACQUES-JOUVENOT, « Le paradoxe de la transmission du métier : le cas des agriculteurs », *SociologieS*, Dossiers, La transmission du métier, 2014, <https://doi.org/10.4000/sociologies.4566>.

Miguel Jean et Aurélien Dutier (dir.), *L'intimité menacée ? Enjeux éthiques dans la pratique du soin et de l'accompagnement*, Toulouse, Ères, 2019, p. 11-18.

Rémi (https://villenumerique.hypotheses.org/author/remileguillou) LEGUILLOU, « L'observation flottante ou l'école péripatéticienne de la sociologie », *Hypothèses*, 15/12/2020, <https://villenumerique.hypotheses.org/185> - :~:text=« L'observation flottante » est,information sur le lien étudié.

Ilan MEYER, « Prejudice, Social Stress, and Mental Health in Lesbian, Gay, and Bisexual Populations: Conceptual Issues and Research Evidence », *Psychological Bulletin*, 2003/129, n°5, 2003, p. 674-97, <https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.5.674>.

Colette Pétonnet, « L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *L'Homme*, 1982/22, n° 4, p. 37-47, <https://doi.org/10.3406/hom.1982.368323>.

Alicia PLESSE COLUCCI, *Carrières des travailleuses et travailleurs du sexe. Socio-anthropologie d'un groupe social*, thèse en cours, sous la direction de Florent SCHEPENS, UFR SLHS/LaSA, débutée en octobre 2022.

Michael POLLAK, *Les Homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, Leçon des jours, Paris, *Éditions Métailié* ([http://www.cairn.info/editeur.php?ID\\_EDITEUR=META](http://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=META)), 1988, p. 121-208.

Stéphanie PRYEN, « La prostitution de rue, un métier comme les autres ? », dans Stéphanie PRYEN, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Dé-

couverte, 2009, p. 221-230, <https://doi.org/10.3917/dec.demaz.2010.01.0221>.

Florent SCHEPENS (<https://www.cairn.info/publications-de-Florent-Schepens--19463.htm>), « Se réaliser au mépris du corps : les entrepreneurs de travaux forestiers », *Sociologies pratiques* (<https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques.htm>), 2013/26, n° 1, p. 57-69, <https://doi.org/10.3917/sopr.026.0057>.

Marcelle Stroobants, *Savoir-faire et compétences au travail : une sociologie de la fabrication des aptitudes*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993.

---

1 Thèse en débutée en octobre 2022 à l'UFR SLHS, sous la direction de Florent SCHEPENS au sein du LaSA. Elle s'intitule : *Carrières des travailleuses et travailleurs du sexe. Socio-anthropologie d'un groupe social*.

2 Claude DUBAR, Pierre TRIPIER et Valérie BOUSSARD, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.

3 bell Hooks, « Sororité : la solidarité politique entre les femmes », dans Elsa DORLIN (dir.), *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, 2008.

4 Population allant de 21 à 65 ans.

5 Trois clients : deux de 23 ans étant étudiants, un de 50 ans étant cadre.

6 Quinze informateurs et informatrices de 22 à 50 ans, en termes de professions : ils et elles sont des indépendants dans le milieu artistique, salariés dans des associations, étudiants et travailleurs sociaux. Deux d'entre elles sont Suisses.

7 Deux entretiens ont été effectués avec deux femmes ayant une soixantaine d'année ; actuellement retraitées, elles effectuent une activité politique locale.

8 Quarante entretiens réalisés, deux exerçant en Suisse, le reste en France. Toutes ont exercé une autre activité professionnelle avant le TDS.



- 24 Marcelle STROOBANTS, *Savoir-faire et compétences au travail : une sociologie de la fabrication des aptitudes*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993.
- 25 Je pense ici à des personnes bisexuels et/ou entretenant des relations polyamoureuses.
- 26 LUC BOLTANSKI, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Galimard, 1991.
- 27 Extrait d'entretien avec Enola, 21 ans.
- 28 Hooks, 2008.
- 29 Ce concept s'est élargi pour considérer le résultat d'un cumul des difficultés de santé physique et psychique des membres de communautés minoritaires en particulier des minorités sexuelles ou minorités de genre.
- 30 Ilan MEYER, « Prejudice, Social Stress, and Mental Health in Lesbian, Gay, and Bisexual Populations: Conceptual Issues and Research Evidence », *Psychological Bulletin*, 2003/129, n° 5, p. 674-697, <https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.5.674>.
- 31 Soit le temps concret d'échange entre la travailleuse et le client.
- 32 Stéphanie PRYEN, « La prostitution de rue, un métier comme les autres ? », dans Stéphanie PRYEN, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Découverte, 2009, p. 221-230, <https://doi.org/10.3917/dec.demaz.2010.01.0221>.
- 33 Le programme Jasmine est mis en place par la Fédération Parapluie rouge. Cette *Blacklist* réservée aux TDS permet de répertorier les clients ayant mal agi. Cette base de données se construit par le témoignage des concernées.
- 34 Alexandra BIDET, *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.
- 35 Discussion entre Marielle une travailleuse du sexe de 61 ans (le jour de la discussion) et Romane, 27 ans (le jour de la discussion).
- 36 Michael POLLAK, *Les Homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie, Leçon des jours*, Paris, Éditions Métailié ([https://www.cairn.info/editeur.php?ID\\_EDITEUR=META](https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=META)), 1988, p. 121-208.
- 37 Hooks, 2008.

38 La passe s'apparente à une relation sexuelle conventionnelle dans les pratiques.

39 La passe dans ce cas s'apparente aux pratiques et interactions représentées dans la pornographie.

40 Extrait d'entretien avec Diane, 62 ans, militante abolitionniste (celles et ceux s'opposant à la pratique de la prostitution et de fait à sa qualification en tant que travail).

---

### Français

Depuis 2016 la France pénalise le proxénétisme mais la définition légale reste éloignée des représentations. Ce terme englobe notamment tout individu amené à « aider, assister ou protéger la prostitution d'autrui, même sans en tirer profit » (Loi n° 2016-444), ce qui constitue pour mes informatrices une barrière considérable à la sécurisation de l'activité. La question de la sororité sera abordée dans cet article par deux axes : la régulation et la structure du discours politique. La régulation prend en considération les temps de la carrière, notamment l'entrée dans celle-ci, mais il sera aussi question de la structure du monde professionnel et des stratégies instaurées par le collectif. Pour ce qui est du discours politique, il s'agira de proposer une lecture de la rhétorique professionnelle construite par les travailleuses.

### English

Since 2016 France has penalized pimping, but the legal definition remains far from representations. In particular, the term encompasses any individual led to « help, assist or protect the prostitution of others, even without profiting from it » (Law no. 2016-444), which for my informants constitutes a considerable barrier to securing the activity. The issue of sisterhood will be approached in this article through two axes: regulation and the structure of political discourse. Regulation considers the different stages of a career, in particular entry, but also the structure of the professional world and the strategies put in place by the collective. As far as political discourse is concerned, the aim is to propose a reading of the professional rhetoric constructed by female workers.

---

### Mots-clés

travail du sexe, militantisme, groupe professionnel, désingularisation, sororité

### **Keywords**

sex work, activism, professional group, desingularization, sisterhood

---

**Alicia Plesse Colucci**

Université Marie et Louis Pasteur, Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie  
(LaSA, UR 3189)

IDREF : <https://www.idref.fr/297073710>